



Nautic Club Rambouillet

Sports Aquatiques – www.ncrambouillet.com

Rambouillet, le 06 décembre 2022

Objet : *Convocation Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du NCR*

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

N'ayant pu réunir le quorum lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du samedi 19 novembre 2022 et conformément à l'article 19 des statuts du NCR, nous sommes dans l'obligation de convoquer une nouvelle AGE.

Cette deuxième AGE aura lieu Mercredi 14 décembre 2022 à partir de 19H30.

Elle se déroulera salle Saint Hubert 28 Av. Georges Pompidou, 78120 Rambouillet.

Ordre du jour :

- Modification des statuts.

Les adhérents pouvant prendre part aux votes sont, selon l'article 17 de nos statuts :

- les membres pratiquants et actifs, à jour de leur cotisation, ayant 16 ans révolus,
- un des représentants légaux des participants âgés de moins de 16 ans, à jour des cotisations, à raison d'une voix par enfant légal pratiquant,
- les membres associés et les membres d'honneur,
- Conformément à l'article 18.6, le vote par procuration est admis (jusqu'à 4 pouvoirs par adhérent).

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les statuts de l'association sont consultables et disponibles auprès du secrétariat.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Adhérent, en nos meilleures et plus dévouées salutations.

Pour le conseil d'Administration
La Présidente
Nicole CLUNY